OBSERVATOIRE
DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL
BRUXELLES

OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN WELZIJN
BRUSSEL

Cahier 1
Cahier 2
Cahier 3
Cahier 4
Cahier 5

Vivre sans chez soi à Bruxelles

RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ

2010

Commission communautaire commune

Partie 1 :

« VIVRE SANS CHEZ SOI À BRUXELLES »

UNE APPROCHE PARTICIPATIVE

Contact :
Annette PERDAENS – 02/552 01 55 – aperdaens@ccc.irisnet.be

Cette partie est le résultat du processus participatif requis par l'ordonnance du 20 juillet 2006 relative à l'élaboration du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. L'intention du processus participatif est de favoriser l'expression et la prise de parole tant des travailleurs de terrain du secteur sans-abri que des personnes qui vivent sans « chez soi ».

41 entretiens collectifs organisés par l'Observatoire ont porté sur des questions relatives au parcours des personnes sans logis, à l'organisation de leur quotidien, à leurs besoins et à leurs difficultés de réintégration.

1. L'extrême pauvreté : ne pas avoir de « chez soi »

Vivre à la rue ou sans logement à soi est l'aspect le plus visible de la grande pauvreté, mais ce n'est que le sommet de l'iceberg.

Interrogées sur leur vécu, les personnes rencontrées ont parlé d'un « mauvais départ » : des situations instables, des situations familiales parfois compliquées, une accumulation de difficultés, des brisures, du rejet et des abandons, une vie en institution, la déprivation, les dettes, la violence, des troubles mentaux, l'alcoolisme, des problèmes administratifs, des difficultés de logement et parfois des expériences d'expulsions, une vie sans perspective d'avenir. Les situations vécues par les personnes sans logis sont souvent reproduites de génération en génération.

Ce sont des événements, des ruptures qui précipitent les gens hors de leur milieu de vie. Certains se retrouvent alors à la rue, d'autres trouvent des solutions d'hébergement temporaire dans le secteur sans-abri. Les comportements des uns et des autres s'adaptent à leur nouveau milieu de vie : l'errance pour les uns, un processus de « récupération » pour les autres...

Les conditions de vie à la rue sont inhumaines, soumises aux aléas de l'environnement, des circonstances, des opportunités et des rencontres. Elles se déclinent en termes de pertes : perte d'abri, perte de sécurité, perte d'énergie, perte d'hygiène, perte de liens familiaux, perte de dignité. Chaque problème en entraîne d'autres, les problèmes administratifs viennent généralement sceller cette exclusion en cascade. Ces pertes cumulées sont de nature à « enfoncer » les gens et à les empêcher de « remonter » à la surface de la société.

Certaines situations sont spécifiques : des femmes arrivées récemment en Belgique victimes de violences, des personnes en séjour irrégulier, des jeunes, des personnes atteintes de troubles mentaux, des personnes sortant de défense sociale,…

2. Plus de diversité parmi les populations les plus vulnérables

L'offre existante

Le secteur sans-abri offre une multitude de services.

L'occupation des lits en abris de nuit est maximale. Passer une nuit à l'abri est une réponse immédiate à un problème urgent. Cette réponse immédiate ne procure pas de solutions structurelles à long terme. Tant l'aide urgente que l'aide structurelle doivent être maintenues, mais il faut travailler conjointement sur les deux composantes et développer de véritables collaborations.

De plus, il faut surtout axer le travail sur la prévention des situations d'urgence. La prévention reste un outil fondamental à développer pour éviter les processus d'exclusion : la détection des difficultés, la sensibilisation, la prévention de la détérioration des situations, …

Les centres de jour permettent à la fois aux personnes sans-abri de se « poser » en journée et de créer du lien social. Il est essentiel que leur situation financière soit stabilisée et que ces centres soient reconnus. Il faudrait également envisager qu'ils puissent assurer la complémentarité aux asiles de nuit.

L'objectif des maisons d'accueil est la réinsertion des personnes. Ce besoin d'efficacité les mène parfois à sélectionner leur public en vue de résultats plus rapides, alors les publics ayant les problématiques les plus lourdes se trouvent exclus, telles que les personnes qui en raison de leur comportement ou de leur pathologie, posent des problèmes d'organisation et de prise en charge.

Au niveau de l'offre des maisons d'accueil, il y a des manques criants pour les jeunes, les pères avec enfants, les couples, les familles,… De plus, il n'existe pas de lieux de vie résidentiels agréés pour les personnes de moins de 60 ans qui souffrent de différents troubles et/ou de vieillissement précoce et qui ne peuvent se passer de support social.

Finalement, les personnes souffrant de troubles trop lourds qui se trouvent exclues de la possibilité d'être hébergées en maison d'accueil sont obligées de se tourner vers des milieux plus « tolérants ». Dès lors, des structures hors secteur s'ouvrent à elles (maisons de repos par exemple) ou même s'érigent spécialement pour les héberger et en tirer du profit (structures d'hébergement non-agréées).

De plus, des publics non visés par les maisons d'accueil y sont parfois hébergés : des personnes handicapées, des personnes atteintes de troubles psychiques,… parce qu'elles n'ont pas pu avoir accès à des structures adaptées. Ainsi, le secteur éponge les méfaits du système social.

Par ailleurs, des personnes qui ont uniquement un problème de logement se trouvent aussi prises en charge par le secteur sans-abri. En effet, c'est une gageure de trouver un logement dans la situation actuelle du marché du logement bruxellois. Dès lors, le secteur des maisons d'accueil est saturé et se ferme à de nouvelles demandes, que ces personnes proviennent de la rue, des abris de nuit ou d'autres circuits.

Il est vraiment nécessaire de développer l'offre de services, pour pouvoir apporter une réponse sur mesure à la diversité croissante et à la complexité des problématiques auxquelles les personnes sans logis sont confrontées.

L' accompagnement social dans le milieu de vie

S'il faut améliorer les dispositifs nécessaires qui aident ceux qui ce trouvent aujourd'hui sans chez soi, il faut également développer les services orientés vers de nouvelles pratiques : des services d'habitat accompagné, le suivi social post-hébergement et l'accompagnement dans le milieu de vie, des pensions de familles à bas seuil d'accès.

De nouvelles initiatives

Pour compléter les dispositifs, les services et les travailleurs du secteur ont développé de nouvelles initiatives.

C'est ainsi que sont nées les initiatives **d'habitat solidaire** et **d'occupation précaire**,….Ces initiatives sont le résultat de nombreuses collaborations internes au secteur, mais aussi externes en associant notamment les agences immobilières sociales. Ces projets associent logement et accompagnement social. C'est une voie d'avenir très favorable pour les personnes les plus vulnérables. Ils doivent être soutenus par les pouvoirs publics.

D'autres formules doivent coexister avec ces initiatives, des formules d'hébergement à bas seuil d'accès pour les publics qui échappent aux dispositifs existant actuellement. Un modèle de **pensions de famille** devrait voir le jour,…avec et sans encadrement professionnel. Mais ces initiatives doivent faire l'objet d'un agrément des autorités publiques afin de garantir des conditions de vie, d'équipement et des droits humains tels qu'ils sont garantis par la Constitution. Les structures d'hébergement non agréées pourraient être reconverties dans cette optique.

3. Un travail social multidimensionnel

L'acquisition des droits sociaux

Des lacunes existent en matière d'accès à l'information. Il manque des lieux d'information adaptés, ouverts dans des plages-horaires étendues. De nouveaux canaux doivent être cherchés pour mieux diffuser les outils existants (« Sans-abri, des adresses… », « Guide pour les sans-abri »).

Lorsqu'il faut régulariser sa situation administrative (par exemple avec l'adresse de référence), les personnes se heurtent souvent à des difficultés venant des CPAS et/ou des administrations communales. Une politique de mise en oeuvre de ce droit doit être positivée.

Travailler à la réhabilitation sociale, à l'émancipation et à la stabilisation de la situation des personnes sans-abri, doit être examinée comme une alternative à une conception « caritative » de l'aide qui se limite à donner des réponses gratuites aux besoins primaires des gens et les installe dans la misère, entretenant la précarité de leur situation. Dans ce cadre, une initiative à creuser est celle des « trajectbegeleiders », les accompagnateurs individuels des personnes fragiles tout au long leur parcours vers la réintégration sociale.

Des collaborations avec d'autres secteurs

Les collaborations avec d'autres secteurs juridique, de l'aide aux personnes (services sociaux, aide aux justiciables,…), de la santé et de la santé mentale, de la culture,… du logement, sont essentielles.

Sur le plan collectif, le secteur de l'aide aux personnes sans-abri a construit une dynamique de collaborations très concrète et très efficace pour assurer la continuité de l'aide et des soins, que ce soit entre services du secteur sans-abri, entre services de CPAS, entre travail de rue et services juridiques, entre secteur de la santé mentale et de l'aide aux personnes, entre secteur du logement et de l'accompagnement social, ou d'autres secteurs…

Les services du secteur doivent par contre à faire face aux difficultés institutionnelles et financières. Ils perdent de l'énergie et du temps à cause des clivages existants entre services (sociaux et de santé, publics et associatifs), des clivages institutionnels ou communautaires véhiculés en Région bruxelloise. Le secteur souffre des tensions existant avec les CPAS. Ces clivages doivent être dépassés pour appréhender la situation bruxelloise au niveau régional, dans toute sa globalité.

4. Une politique sociale de qualité

Au niveau global, il faut aboutir à un dispositif intégré qui tienne compte de la situation des « personnes entrantes » et des « personnes sortantes ». Il faut abolir les clivages au sein du secteur sans-abri développer les synergies avec d'autres secteurs . Cela signifie qu'il faut dépasser les limites des répartitions politiques et celles des politiques sectorielles ou territoriales pour donner d'une part de l'importance à la prévention, et d'autre part, aux politiques de sortie du sans-abrisme via le logement. Ceci ne peut se réaliser qu'en tenant compte des différentes dimensions de la problématique du sans-abrisme[1].

Au-delà de l'amélioration des dispositifs d'aide aux personnes qui n'ont pas de chez soi, la prévention de la paupérisation de la population passe par des politiques cohérentes et transversales de lutte contre la pauvreté pour l'ensemble de la population. De plus, il faut sortir d'une approche uniquement basée sur des catégories et développer des politiques qui portent sur l'ensemble du parcours de vie.

Beaucoup de mesures, de dispositifs et de services existent, mais il reste à les affiner et à les diversifier, à les coordonner et clarifier leurs complémentarités comme éléments d'un ensemble, et à rassembler les forces des acteurs de terrain et des acteurs politiques afin d'intégrer le plus humainement possible les personnes en grande détresse et leur permettre de vivre dignement.

[1] www.webzinemaker.com/diogenes

Partie 2 :

EXPULSIONS DE LOGEMENT ET SANS-ABRISME EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

UNE APPROCHE JURIDIQUE TRANSVERSALE

La prévention des expulsions et l'aide au (re)logement constituent une stratégie importante dans la lutte contre la pauvreté. Les travailleurs sociaux disposent de trop peu de connaissances juridiques pour aider les personnes en risque d'expulsion.

Pour l'élaboration de ce cahier thématique, une mission de recherche a été attribuée à Nicolas BERNARD et Laurent LEMAIRE (Facultés universitaires Saint-Louis) pour identifier clairement les aspects juridiques de la problématique et pour formuler des pistes de lutte contre la pauvreté.

Ce travail fait l'objet d'un rapport de recherche «Expulsions de logement et sans-abrisme en Région de Bruxelles-Capitale. Une approche juridique transversale».

Dans ce cahier-ci, vous trouverez les recommandations qui ont été extraites du rapport de recherche. Elles donnent une bonne synthèse du contenu du document. Le rapport de recherche complet est disponible sur le site de l'Observatoire (www.observatbru.be), uniquement en français.

OBSERVATOIRE
DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL
BRUXELLES

OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN WELZIJN
BRUSSEL

Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010

«Vivre sans chez soi à Bruxelles» est le sujet de la partie thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010. Elle n'a pas l'ambition de restituer une image complète de la problématique du sans-abrisme à Bruxelles. L'objectif est bien d'augmenter la connaissance du sans-abrisme sous deux angles d'approche.

La partie 1 est le résultat d'un processus participatif, comme prévu par l'ordonnance du 20 juillet 2006 relative au rapport sur l'état de la pauvreté. Des personnes sans logis et des travailleurs sociaux du secteur sans-abri ont pris la parole. Grâce aux nombreux témoignages dactylographiés intégralement, il est possible de se plonger dans la réalité vécue des personnes sans logis. Se laisser submerger par ce que vivent le terrain et les personnes qui font appel aux services du secteur sans-abri, relève de la fonction d'aide à la décision politique de ce rapport.

La partie 2 contient les recommandations résumées de la recherche juridique relative à la prévention du sans-abrisme.
La prévention des expulsions et l'aide au (re)logement des personnes sans-abri, forment une stratégie importante dans la lutte contre la pauvreté. En soutien à ce cahier thématique, les chercheurs Nicolas Bernard et Laurent Lemaire (Facultés universitaires Saint-Louis) ont eu pour mission d'expliciter clairement les aspects juridiques de la problématique et de formuler des pistes dans la lutte contre le sans-abrisme. Dans ce cahier, vous trouvez les recommandations qui ont été formulées à la fin du rapport de recherche.

www.observatbru.be

Ce document est également disponible en néerlandais

Dit document is ook beschikbaar in het Nederlands onder de titel :
«Thuisloos in Brussel. Brussels armoederapport 2010»